

OURO-MÔ Abdou Rahim, le prisonnier politique gréviste de la faim arbitrairement arrêté, torturé et détenu depuis 6 ans pour des faits auxquels il est totalement étranger



NÉ à Alikpade (Préfecture de Tchaoudjo) le 31 décembre 1977 (48 ans en 2025), marié et père de 6 enfants, commerçant exerçant ses activités de revendeur d'appareils électriques au Grand Marché de Lomé, Ouro-MÔ Abdou Rahim a été arbitrairement arrêté dans l'Affaire « Tigre Révolution », le 5 février 2020.

Résidant au quartier Agoé-Adjougbé, c'est la nuit, aux environs de 21H, qu'il se rend ce jour-là au quartier Démakpôê, à Lomé, au domicile de son ami, le chauffeur AMADOU Mousbaou, pour récupérer les denrées qu'il lui avait demandées de lui acheter, au retour de l'un de ces voyages à l'occasion desquels il lui ramène habituellement ses commandes de marchandises venant de l'intérieur du pays.

Ils ont ensemble conclu cet habituel marché lorsque, quelques jours auparavant, celui-ci l'a prévenu qu'il se rendait à nouveau en voyage à Badou où il va voir régulièrement sa famille et, sur le chemin de son retour sur Lomé, celui-ci l'a appelé pour lui demander de venir récupérer ses marchandises.

Etant dans l'ignorance complète de ce qui se passait au domicile de son ami, le chauffeur, il tombe malencontreusement, à son arrivée dans la maison, sur l'intervention des gendarmes du SCRIC qui ne cherchent à rien comprendre alors qu'ils sont en réalité à la recherche de BANGANA Mouhamed Awali qu'ils n'arrivent pas à trouver. Car, préalablement informés qu'AMADOU Mousbaou est le chauffeur de ce dernier qu'ils recherchent activement, les gendarmes, après s'être saisis de lui, prennent

aussi en otage cet ami avec qui il entretient des relations qui, bien qu'amicales, sont purement des relations d'affaires.

Enlevés et embarqués tous deux, ils sont cagoulés et les gendarmes forcent AMADOU Mousbaou à les conduire d'abord au domicile de BANGANA Mouhamed Awali où, ne l'ayant pas trouvé, sa femme, ses enfants, tous ceux qui vivent dans la même concession que sa petite famille et même certains jeunes du quartier, sont à leur tour pris en otage et tous embarqués.

Tout ce monde est conduit vers une destination inconnue où, à l'arrivée, on fait subir de sévères séances de tortures à ceux qui sont choisis à cet effet et qui sont frappés à coups de gourdins et de machettes pour les faire parler jusqu'à ce qu'AMADOU Mousbaou finisse par craquer en avouant aux gendarmes que BANGANA Mohamed se trouve au Bénin et accepte de les y conduire pour qu'ils le retrouvent.

Et, c'est au lendemain de leur arrivée qu'ils apprennent des gendarmes qu'ils sont au SCRIC à Agoé-Cacaveli.

Pendant 8 jours tous vont subir tortures et autres traitements cruels, inhumains et dégradants, frappé à coups de machettes, de gourdins et de bâtons, notamment sur la plante des pieds, sans oublier les coups sur les fesses, tout ceci alors que leur est posée la même question qui revient inlassablement : « Où sont les armes ? »

Des armes dont ils ne savent rien car étant totalement inexistantes et à propos desquelles ils répondent tout aussi inlassablement qu'ils ne savent rien...



Puis finalement, au bout de ce calvaire, le 13 février 2020, OURO-MÔ Abdou Rahim est conduit pour être présenté à cette Justice togolaise totalement instrumentalisée par le pouvoir politique togolais auquel elle est inféodée et qui, après l'avoir inculpé d'« *Atteinte à la sécurité intérieure de l'état et trouble aggravé à l'ordre public* », le défère à la Prison civile de Lomé où il est placé sous mandat de dépôt aux environs de 12-13H.

Quatre mois plus tard, le 14 juin 2020, il est transféré à l'ancienne Direction de la Gendarmerie nationale togolaise, en face de la BIDC et de la BOAD où, enfermé dans une mini villa avec 72 autres détenus qui vivent continuellement dans le noir sans savoir s'il fait jour ou nuit, sans avoir de contact avec l'espace extérieur, sans voir le soleil et sans pouvoir simplement marcher au quotidien, ils ne sont autorisés à sortir dans la cour de la maison qu'en cas de maladie pour être conduits à l'infirmerie ou à l'Hôpital.

Dans ce bâtiment, dont on n'ouvre seulement les portes que pour leur servir la nourriture qu'on leur apporte et qu'on referme aussitôt après, les détenus politiques sont

tous malades depuis plusieurs mois mais ont difficilement accès aux soins médicaux que l'Etat, qui les retient prisonniers, ne leur assurent pas. Car, c'est par leurs propres moyens qu'ils se soignent quand l'occasion le permet.

C'est la situation que vit longuement OURO-MÔ Abdou Rahim qui, comme tous les autres prisonniers politiques sont privés par surcroît de toute visite de leurs familles.

Transféré plus tard à la Prison civile de Lomé, il aura bouclé, au 5 février 2026, 6 ans de détention arbitraire sans jugement, ni condamnation pour des faits auxquels il est totalement étranger et à propos desquels il a été pris en otage par un malheureux concours de circonstances.

Parce qu'il a subi de graves tortures et autres traitements cruels, inhumains et dégradants tout au long de son arrestation et de sa détention OURO-MÔ Abdou Rahim, qui a rejoint le mouvement de grève de la faim lancé par ses codétenus le 8 novembre 2025 pour dénoncer leur injuste situation, doit être libéré immédiatement et sans condition comme le prescrivent le Code pénal togolais et les instruments internationaux ratifiés par l'Etat togolais.

